

Arrêté N° MA-ART-2023-235

OBJET : Arrêté temporaire de circulation, Rue de Courvaudon, Aunay-sur-Odon, Commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du vendredi 10 novembre au vendredi 17 novembre 2023 (prolongation de l'arrêté 2023-225)

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

VU les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'article R.644-2 du Code Pénal ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **TOPHAT** pour le traitement des raccordements et pour les inspections ITV des branchements neufs, rue de Courvaudon, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à compter du 3 novembre 2023 jusqu'au 17 novembre 2023.

ARRÊTE

- ARTICLE 1 -** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera alternée sur une file et réglementée par des signaux manuels. Les mises en station des équipes seront adaptées aux horaires de passage des bus de transports scolaires et de rentrées – sorties scolaires.
Le stationnement sera interdit et le cheminement piétonnier sera dévié sur le trottoir opposé.
- ARTICLE 2 -** L'entreprise **TOPHAT** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et de l'information des riverains.
- ARTICLE 3 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise **TOPHAT**,
 - Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
 - Monsieur le Chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
 - Monsieur le Responsable de l'Agence Routière,
 - Le responsable des Services Techniques,
 - Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom,
 - Service technique,
 - Service valorisation, collecte et recyclables,
 - Monsieur le Responsable des Bus Verts,
 - Monsieur le Responsable des Voyages de l'Odon,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon,
Commune déléguée de Les Monts Aunay,
Le 7 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

